Canada Revenue Agency

Agence du revenu du Canada

Part 1 – Educational institution's certification

## TUITION, EDUCATION, AND TEXTBOOK AMOUNTS CERTIFICATE – COMMUTER TO THE UNITED STATES Year:

• This form is used to certify eligibility for the tuition, education, and textbook amounts of a student who resided during the whole year in Canada near the border between Canada and the United States and commuted to the United States to attend a university, college, or other educational institution providing courses at a post-secondary school level. This form is also to show the maximum tuition, education, and textbook amounts the student can transfer to a designated individual. For more information, see Pamphlet P105, Students and Income Tax, available on our Web site at www.cra.gc.ca/forms.

• Administrators of post-secondary educational institutions can get Information Sheet RC190, Information for Educational Institutions Outside Canada, for details on how to complete and certify this form. **Do not enter the cost of textbooks on this form**. Students calculate the education **and** textbook amounts based on the number of months indicated in box B or C below.

Name of educational institution in the United States	A Session periods				<b>B</b> Number of	C Number of					
Address		From			months for	months for					
Address	Year	Month	Year	Month	part-time credit	full-time credit					
Name of program or course											
Student's name											
I certify that:		Total •									
<ul> <li>the student was enrolled as a student at this educational institution as described above during the periods indicated;</li> <li>out of the total fees paid for the year, \$ is the amount paid for tuition, mandatory ancillary fees that all students have to pay (such as fees for health services or athletics other than student association fees), admission, use of a library or a laboratory, examinations, and for getting a degree or diploma;</li> </ul>											
<ul> <li>none of the above amount was levied for other things such as transportation, parking, books, supplies, special equipment, meals, lodging, or initiation or entrance fees for professional organizations; and</li> <li>the total eligible tuition fees indicated above include the eligible tuition fees paid by scholarship income.</li> </ul>											
Authorized efficiency agency and title (aviet)	Authoriza	d officeric ci	ion oturo			Doto					
Authorized officer's name and title (print)	Authorize	ed officer's si	ignature			Date					
Part 2 – Student's statement     I certify that I resided during the whole year in Canada near the bord institution in the United States.	der between Canada and the	Jnited States	s, and I co	ommuted to	the above-	named					
	ent's signature			Date							
– Part 3 – Student's information –											
Complete Schedule 11. Tuition, Education, and Textbook Amount	ets, to calculate the <b>federal am</b>	ount you ca	an claim oi	n line 323	of Schedule	1,					
<ul> <li>Federal Tax; the maximum amount you can transfer to a designate</li> <li>Also complete provincial Schedule (S11), if you resided in a province</li> <li>5856 of Form 428; the maximum amount you can transfer to a designate</li> </ul>	ince other than Quebec, to cal	culate the <b>p</b>	rovincial	amount yo	u can claim	on line					
If you want to transfer unused tuition, education, and textbook ame	•		-	-	ard to a rutur	c year.					
<ul> <li>Do not send this certificate with your income tax return. Keep the certificate in case we ask to see it. For more details about using this form, see the new Information Sheet RC192, Information for Students – Educational Institutions Outside Canada, on our Web site at www.cra.gc.ca/forms.</li> </ul>											
<ul> <li>Part 4 – Student's authorization to transfer tuition.</li> </ul>	, education, and textbo	ok amou	ints —								
<ul> <li>You can transfer your unused current-year tuition, education, and spouse or common-law partner, your parent or grandparent, or you unused current-year amounts to your parent or grandparent or you common-law partner claims the "spouse or common-law partne on his or her tax return.</li> </ul>	textbook amounts to <b>one</b> des our spouse's or common-law p ur spouse's or common-law pa	gnated indiv artner's pare artner's pare	vidual. Tha ent or gran nt or gran	dparent. Y dparent, if	ou cannot tr your spouse	ansfer your or					
<ul> <li>If you transfer unused amounts to your spouse or common-law pa From Your Spouse or Common-Law Partner, and, if he or she res territorial Schedule (S2), Provincial (or Territorial) Amounts Trans</li> </ul>	ided in a province or territory	other than Q	uebec on	December	Amounts Tr 31, provinc	ansferred cial or					
——Designation for the transfer of an amount to a	spouse or common-la	w partne	r, paren	t, or gra	ındparent	t					
I designate	, my				:	,					
(Individual's name)											
to claim: (1) \$ on line 324 of his or her <b>fe</b>	ederal Schedule 1, or on line	360 of his or	her <b>fede</b> i	ral Schedu	ıle 2, as app	olicable.					
to claim: (2) \$ on line 5860 of his or her <b>provincial</b> or <b>territorial Form 428</b> , or on line 5909 of his or her <b>provincial</b> or <b>territorial Schedule (S2)</b> , as applicable.											
Note 1: Line (1) above cannot be more than line 23 of your fed	eral Schedule 11.										
Note 2: Line (2) above cannot be more than line 19 (line 23 for the Yukon and Nunavut) of your <b>provincial or territorial Schedule (S11)</b> . If you resided in Quebec on December 31, you are not required to complete line (2) above, or provincial Schedule (S11).											
	ote 3: If you did not reside in the same province or territory as the designated individual on December 31, special rules may apply.										
Student's signature Social insurance number Date											



A	_
Année	:

Agence du revenu du Canada Revenue Agency CERTIFICAT POUR FRAIS DE SCOLARITÉ, MONTANT RELATIF AUX ÉTUDES ET MONTANT POUR MANUELS – ETUDIANT FRONTALIER FRÉQUENTANT UN ÉTABLISSEMENT AUX ÉTATS-UNIS Année:

Ce certificat sert à attester que l'étudiant a droit aux frais de scolarité et aux montants relatifs aux études et aux manuels s'il a régulièrement fait la navette pour fréquenter une université, un collège ou un autre établissement d'enseignement situé aux États-Unis et offrant des cours de niveau postsecondaire. Ce formulaire sert aussi à indiquer les frais de scolarité et les montants relatifs aux études et aux manuels maximums pouvant être transférés à une personne désignée. Pour en savoir plus, consultez la brochure P105, Les étudiants et l'impôt. Vous pouvez en obtenir un exemplaire sur notre site web à www.arc.gc.ca/formulaires.

Les administrateurs d'université peuvent également consulter le feuillet d'information RC190, Renseignements pour les établissements d'enseignement à l'extérieur du Canada, pour savoir comment remplir et certifier ce formulaire. N'inscrivez pas le coût des manuels sur ce formulaire. L'étudiant calcule les montants relatifs aux études et aux manuels d'après le nombre de mois indiqué dans les cases B ou C ci-dessous.

<u> </u>	Partie 1 – Attestation de l'établissement d'enseigner	ment ———							
1	Nom de l'établissement d'enseignement aux États-Unis		A Périodes d'études		В	С			
L							Nombre de mois pour	Nombre de mois pour	
1	Adresse		D		A 4	•	le crédit à	le crédit à	
,	dom du programmo ou du cours		Année	Mois	Année	Mois	temps partiel	temps plein	
ľ	Nom du programme ou du cours								
1	Nom de l'étudiant								
J	'atteste que :				Ť	otal 🕨			
	l'étudiant était inscrit à cet établissement d'enseignement comme déc	crit ci-dessus pendar	nt les pério	des indiqu	ıées;				
•	sur la somme totale versée pour l'année,\$ est le montant versé pour les frais de scolarité, les frais accessoires que tous les								
	étudiants doivent payer (comme les frais pour les services de santé et d'athlétisme, sauf les cotisations à des associations d'étudiants), l'admission, l'usage de la bibliothèque ou de laboratoires, les frais d'examen et l'obtention d'un diplôme;								
	aucune partie du montant ci-dessus n'a servi à acquitter d'autres frais, comme le transport et le stationnement, les livres, les fournitures ou le matériel spécial, les repas et l'hébergement, ainsi que les droits d'adhésion ou les cotisations à des associations professionnelles;								
•	le total des frais de scolarité admissibles indiqué ci-dessus comprend	d les frais de scolarité	é qui ont é	té payés a	vec des bo	ourses d'é	tudes.		
	Nom et titre de l'agent autorisé (en lettres moulées)	Si	gnature de	l'agent a	utorisé			Date	
- 1	Partie 2 – Déclaration de l'étudiant —————								
	J'atteste que j'ai résidé toute l'année au Canada, près de la frontière canado-américaine, et que j'ai fait la navette entre ma résidence et l'établissement aux États-Unis mentionné ci-dessus.								
	Sic	gnature de l'étudiant				Date			
_	Partie 3 – Renseignements pour l'étudiant —								
•	• Remplissez l'annexe 11, Frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels, pour calculer le montant fédéral que vous pouvez demander à la ligne 323 de l'annexe 1, Impôt fédéral, le montant maximum que vous pouvez transférer à une personne désignée et, s'il y a lieu, le								
•	montant que vous pouvez reporter à une année future.  Sauf si vous résidiez au Québec, remplissez aussi l'annexe provinciale (S11) de la province où vous habitiez le 31 décembre, pour calculer le montant provincial que vous pouvez demander à la ligne 5856 du formulaire 428, le montant maximum que vous pouvez transférer à une personne désignée et.								
•	s'il y a lieu, le montant que vous pouvez reporter à une année future. Si vous désirez transférer à une personne désignée une partie des frais de scolarité et des montants relatifs aux études et aux manuels que vous n'avez								
	pas utilisés, remplissez la partie 4 de ce formulaire. <b>N'annexez pas</b> ce certificat à votre déclaration. Conservez-le pour po	ouvoir nous la fourni	cur doma	ndo Con	cultoz lo fo	uillat d'infe	rmation		
	RC192, Renseignements pour les étudiants – Établissements d'ense www.arc.gc.ca/formulaires pour d'autres renseignements concerna	eignement à l'extérieu	ır du Cana	ida, sur no	otre site We	eb à	Jimation		
-1	Partie 4 – Autorisation par l'étudiant de transférer le études et aux manuels	s frais de scola	rité et le	es mont	tants rel	atifs au	х ——		
<ul> <li>Vous pouvez transférer la partie inutilisée pour l'année courante de vos frais de scolarité et de vos montants relatifs aux études et aux manuels à une personne désignée, soit votre époux ou conjoint de fait, soit l'un de vos parents ou grands-parents (ou ceux de votre époux ou conjoint de fait). Si votre époux ou conjoint de fait demande le montant pour époux ou conjoint de fait ou les montants transférés de l'époux ou conjoint de fait, vous ne pouvez pas transférer la partie inutilisée pour l'année courante à l'un de vos parents ou grands-parents (ou ceux de votre époux ou conjoint de fait).</li> </ul>									
	Si vous transférez une partie du montant inutilisé de vos frais de scolarité et de vos montants relatifs aux études et aux manuels à votre époux ou conjoint de fait, il doit remplir l'annexe 2 fédérale, Montants fédéraux transférés de votre époux ou conjoint de fait, et, sauf s'il résidait au Québec le 31 décembre, l'annexe provinciale ou territoriale (S2), Montants provinciaux (ou territoriaux) transférés de votre époux ou conjoint de fait.								
	Désignation pour le transfert d'un montant à un épo						-		
	Je désigne , mor	n (ma)	Í		•		uvant dema	•	
	(Nom de la personne)	(Lien de	parenté)						
	1)\$ à la ligne 324 de son <b>annexe 1 fédéral</b> Montant fédéral	<b>e</b> ou à la ligne 360 d	e son <b>ann</b>	exe 2 féd	<b>érale</b> , selo	n le cas;			
	2)\$ à la ligne 5860 de son <b>formulaire 428 provincial</b> ou <b>territorial</b> ou à la ligne 5909 de son <b>annexe provinciale</b> ou <b>territoriale</b> ( <b>S2</b> ), selon le cas.								
	Remarque 1 : Le montant indiqué à la ligne 1 ci-dessus ne peut pas dépasser le montant de la ligne 23 de votre annexe 11 fédérale.  Remarque 2 : Le montant indiqué à la ligne 2 ci-dessus ne peut pas dépasser celui de la ligne 19 (ligne 23 pour le Yukon et le Nunavut) de votre annexe provinciale ou territoriale (S11). Si vous résidiez au Québec le 31 décembre, vous n'avez pas à remplir la ligne 2 ci-dessus ni l'annexe								
R	provinciale (S11). <b>Remarque 3</b> : Si, le 31 décembre, vous ne résidiez pas dans la même province ou le même territoire que la personne désignée, des règles spéciales peuvent s'appliquer. Pour en savoir plus, composez le <b>1-800-959-7383</b> .								
	Signature de l'étudiant Nu	méro d'assurance so	ciale		Date				

